

**Municipalité de la Commune
d'Arzier – Le Muids**

Préavis n° 05 / 2017

**Demande de crédit de CHF 119'610. -- TTC
pour une participation aux travaux NStCM de sécurisation
du passage à niveau (PN) des Granges**

Délégué municipal
M. Patrick Hübscher

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Résumé

Le but du présent préavis est d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 119'610. -- TTC qui représente la quote-part (50%) du coût des travaux (CHF 239'220. -- TTC) pour le renouvellement des installations de sécurité du PN des Granges (parcelle DP14 & croisement chemin des Pins).

Ces travaux (PN) font partie du chantier de réfection générale de la voie (tronçon route d'Arzier/Oujon), entrepris par le NStCM, et seront réalisés de juillet à septembre 2017.

Comme le prévoit la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF), ce dossier fera l'objet d'un examen ultérieur auprès des services fédéraux et cantonaux intéressés, conformément à la procédure d'approbation des plans. La Municipalité sera également consultée.

La LCdF stipule que lors de travaux d'entretien et de renouvellement de passages à niveau, ceux-ci profitent aussi bien à la compagnie ferroviaire qu'au propriétaire de la route et par conséquent les frais y relatifs sont répartis par moitié (50%) entre les parties.



2. Détail du coût du projet

Détail du projet par type de travaux:

1. Les voies seront démontées sur une longueur de 1'480 m depuis la gare d'Arzier jusqu'au viaduc d'Oujon et toutes les traverses seront évacuées.
2. Les 2'200 m³ de ballast seront déplacés vers le Mont Roux, le Molard et la Combe à Bernard pour refaire le fondement de nos chemins d'alpage.
3. Les surfaces ainsi libérées seront d'égrappées sur environ 30 cm d'épaisseur pour refaire les courbes et les niveaux (environ 1'200 m³).
4. Une natte géotextile sera posée sur l'ensemble de cette surface avant la pose du nouveau ballast.
5. Des canalisations en PVC de 125 mm et 200 mm permettant l'évacuation des eaux claires seront posées en amont et en aval des voies.
6. Tous les 145 m une chambre de visite en béton de 50x60 cm, pour le drainage des eaux claires, sera installée.
7. Les cinq canalisations de traversée des voies seront aussi changées.
8. Les caniveaux existants seront déposés et reposés après le changement du ballast. Une partie des couvercles défectueux seront changés.
9. Les couches de roulements (partie en caoutchouc) du passage à niveau des Granges seront changées.
10. L'aiguillage à la sortie de la gare d'Arzier en direction de Saint-Cergue sera changée.

Le coût des travaux pour le renouvellement des installations de sécurité du PN des Granges est estimé comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
1. Etude du projet	12'000. --
2. Dossier PAP (procédure d'approbation des plans)	15'000. --
3. Fournitures IS (installations de sécurité)	47'500. --
4. Travaux IS	34'000. --
5. Travaux génie civil et voie	75'000. --
6. Emoluments OFT	4'500. --
7. Frais d'entretien sur la durée (25 ans) de l'installation, 25% s/ 47'500. -- (fournitures IS)	12'000. --
8. Divers et imprévus	21'500. --
Total HT	221'500. --
TVA 8%	17'720.--
Total TTC	239'220. --

En regard de ce qui précède, la participation de la commune se monte à 50% soit CHF 119'610. -- TTC.

3. Charges financières

Les charges financières moyennes, s'élèvent à CHF 7'236.41 par an.

4. Conclusions

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la Municipalité vous invite à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Arzier – Le Muids

Vu le préavis municipal n° 05/2017 concernant une demande de crédit de CHF 119'610. -- TTC pour une participation aux travaux NStCM de sécurisation du PN des Granges.

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet.

Vu le rapport de la commission des finances.

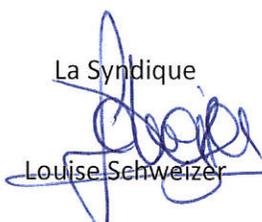
Ouï les conclusions des commissions précitées.

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

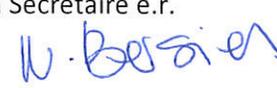
1. d'adopter le préavis municipal N°05/2017 concernant une demande de crédit de CHF 119'610. -- TTC pour une participation aux travaux NStCM de sécurisation du PN des Granges;
2. d'accorder un crédit de CHF 119'610. -- TTC pour le financement de cet objet;
3. de financer ce dernier par la trésorerie;
4. d'amortir cet objet sur 20 ans.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 22 mai 2017, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique

Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



La Secrétaire e.r.

Nathalie Bersier